

C.F.A. des Métiers de l'Agriculture

Unité de Formation en Apprentissage Saint-Nicolas (UFA)

10, avenue de la division Leclerc - 91430 Igny - ☎ 01 69 35 15 01 - 📠 01 69 41 85 72
Membre du CFA en réseau des métiers de l'agriculture et du Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP)

ATTESTATION DE REGLEMENT

**Note de service du Ministère de l'Agriculture
en date du 7 mars 1988**

Je soussigné(e) :
(à remplir par le responsable légal pour les candidats mineurs)

inscrit en BAC PRO : Productions Horticoles première année
 Productions Horticoles deuxième année

m'engage à régler les frais de demi-pension selon l'échéancier ci-dessous :
La première échéance est à payer par chèque à l'inscription, obligatoirement

1/2 PENSION

	Montant dû	Payé la somme de		
Frais de gestion	135 €		Par chq n°	
Echéance 09 / 2017	80 €		Par chq n°	
Echéance 10 / 2017	80 €		Par prélèvement	
Echéance 11 / 2017	80 €		Par prélèvement	
Echéance 12 / 2017	80 €		Par prélèvement	
Echéance 01 / 2018	80 €		Par prélèvement	
Echéance 02 / 2018	80 €		Par prélèvement	
Echéance 03 / 2018	80 €		Par prélèvement	
Echéance 04 / 2018	80 €		Par prélèvement	
Echéance 05 / 2018	80 €		Par prélèvement	
Echéance 06 / 2018	80 €		Par prélèvement	

Les prix sont établis en tenant compte du calendrier d'alternance et répartis sur 10 mois de l'année soit de septembre à juin inclus.

En cas de difficulté persistante dans le recouvrement de la facture, les frais supplémentaires seront facturés en sus du principal.

Faire précéder la signature de la mention
" bon pour accord "

Date : / / 2017

Signature :

(du responsable légal pour les mineurs)